



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 13 février 2019

Extrait des délibérations

Délibération concernant le déclassement du domaine public de la CCI du terrain d'assiette de la co-propriété constituée en vue de la vente au Centre Scolaire Notre Dame sur le Campus Martelet à Limas (69)

Il est rappelé que le Centre Scolaire Notre Dame est acquéreur d'un terrain de près de 1 408 m² au prix de 200 € HT le m², propriété de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes, situé sur le Campus Martelet, 92 rue Henri Depagneux à Limas (69400), sur partie des parcelles cadastrées section AL n°523 et 311.

Cette vente a fait l'objet de délibérations des Assemblées Générales de la CCI Beaujolais le 28 janvier 2019 et de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes le 13 février 2019.

La conclusion de cette cession nécessite la désaffectation et le déclassement du domaine public de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du terrain faisant l'objet de ladite vente, d'une superficie au sol d'environ 1 408 m², et cadastrée section AL n°523 et 311 pour partie.

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale :

- d'autoriser la désaffectation et le déclassement du domaine public de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du terrain d'une superficie au sol d'environ 1 408 m², et cadastrée section AL n°523 et 311 pour partie en vue de la vente au Centre Scolaire Notre Dame ou toute personne physique ou morale qui se substituera ;
- de donner tout pouvoir à Philippe GUERAND au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, pour passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 26 février 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND